

République française
COMMUNE DE PONT DE MONVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2019_027

Séance du jeudi 11 avril 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 04/04/2019

Présents : 15

L'an deux mille dix-neuf, et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

Représentés: Yves SERVIERE par Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY par Michel RIOU

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Dominique MOLINES

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Marie LION, Françoise THYSS

Objet: Vote du budget primitif - eau_pont_montvert_sud_lozere - DE_2019_027

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune Pont de Montvert - Sud Mont Lozere,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Pont de Montvert - Sud Mont Lozere pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 171 696.34 Euros

En dépenses à la somme de : 1 171 696.34 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Préfecture de Mende

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Date de réception de l'AR: 16/05/2019

048-200057594-20190411-DE_2019_027-DE

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	42 600.00
014	Atténuations de produits	25 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 100.00
66	Charges financières	19 500.00
67	Charges exceptionnelles	8 000.00
023	Virement à la section d'investissement	29 816.78
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 495.20
002	Résultat de fonctionnement reporté	69 726.90
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		311 238.88

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	101 000.00
74	Subventions d'exploitation	138 921.88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 317.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		311 238.88

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

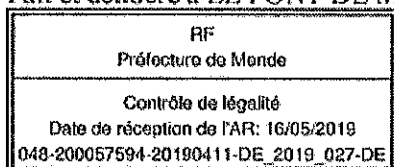
Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	65 269.03
21	Immobilisations corporelles	649 876.45
16	Emprunts et dettes assimilées	38 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 317.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	35 494.98
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		860 457.46

RECETTES

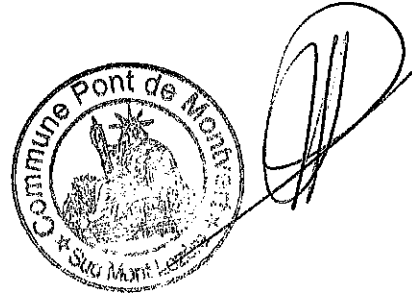
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	462 510.03
16	Emprunts et dettes assimilées	252 635.45
021	Virement de la section de fonctionnement	29 816.78
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 495.20
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		860 457.46

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LE PONT DE MONTVERT, les jour, mois et an que dessus.



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Morde
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2019 048-200057594-20100411-DE_2019_027-DE